

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 MARS 2022 -

DÉCISION N° 22 - 02 - 009

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni le mardi 15 mars 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 4 : L'avenant au marché de travaux d'extension et restructuration du centre de la Ricamarie.

L'avenant numéro 2 au lot n°7 « Carrelage - Faïences - Sols souples » a pour objet de supprimer la fourniture et la pose de différents miroirs.

Travaux en moins-value : Fourniture et pose de miroirs non installés :

- | | |
|--------------------|-----------|
| • Miroir 0.75 0X80 | - 60 € HT |
| • Miroir 190X0.80 | -150 € HT |
| • Miroir 0.60 0X80 | - 50 € HT |
| • Miroir 190X0.80 | -140 € HT |

TOTAL - 400 € HT

Montant remisé suite aux négociations 18.00 € HT

Montant total de travaux en moins-value - 382 € HT

Ces modifications représentent une moins-value globale de 382 € hors taxe (458,40 € TTC), soit une diminution de 1,36 % du montant HT du marché après l'avenant n°1 et passe ainsi de 28 053,77 € HT (33 664,52 € TTC) à 27 671,77 € HT (33 206,12€ TTC).

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet d'avenant n°2 au lot n° 7 « carrelage – faïence – sols souples » au marché de travaux d'extension et restructuration du centre de la Ricamarie et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', with a long horizontal flourish underneath.

Marianne DARFEUILLE